Volume 6, n°1 – Juin 2009

INFO TRAVAIL est le bulletin électronique d'information du ministère du Travail produit et diffusé cinq fois l'an.

Principales nouvelles ministérielles

Ministère

– La *Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale* a été adoptée par l'Assemblée nationale le 27 mai 2009. Le projet de loi a reçu l'appui de tous les députés de l'Assemblée nationale qui l'ont adopté à l'unanimité. Afin de souligner ce moment important pour toutes les femmes du Québec, le ministre avait convié plusieurs invités à une conférence de presse, le 27 mai dernier, dans le hall principal de l'hôtel du Parlement. L'événement s'est tenu en présence du premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et de la ministre responsable de la Condition féminine, M^me^ Christine St-Pierre. C'est à l'issue d'une vaste consultation gouvernementale menée en commission parlementaire, durant 2008, tant du côté des représentants patronaux et syndicaux que des groupes d'intérêt des femmes que la nécessité d'actualiser la *Loi sur l'équité salariale* est ressortie des opinions recueillies. La loi de 1996 visait à corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe dans les catégories d'emplois à prédominance féminine. À partir du consensus ayant émergé de ces consultations, le gouvernement a présenté en mars, à l'Assemblée nationale, un projet de loi en vue de modifier cette loi pour la rendre plus flexible dans sa mise en œuvre, pour l'atteinte et le maintien de l'équité salariale. >>>

– Le ministre du Travail, M. David Whissell, a déposé à l'Assemblée nationale, le 23 avril, le projet de loi intitulé *Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail*. Ce projet de loi touche divers aspects du régime de santé et de sécurité du travail en vigueur au Québec depuis 30 ans. Il a pour objet notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes ainsi que d'alléger les modalités de paiement de cotisations des employeurs à la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Le principe du projet de loi n° 35 a reçu, le 26 mai dernier, l'adhésion des députés de l'Assemblée nationale. Le vote sur ce projet devrait avoir lieu d'ici la fin de la session parlementaire. >>>

– La hausse du taux général de salaire minimum de 50 cents l'heure est entrée en vigueur le 1^er^ mai, portant ce dernier à 9 $ l'heure. Dans le contexte économique actuel, cette mesure vise à maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs, à accroître l'incitation au travail et, par conséquent, la valorisation du travail. Elle touche quelque 300 000 travailleuses et travailleurs évoluant majoritairement dans le secteur des services. >>>

Autre nouvelle

– Onze métiers réglementés provenant principalement du secteur de la construction font partie des 14 arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) entre les autorités compétentes françaises et québécoises qui ont été convenus à Paris, le 27 avril 2009. Le sous-ministre adjoint du Travail, M. Normand Pelletier, représentait le Ministère à l'occasion de la première réunion du comité bilatéral chargé de la mise en œuvre de l'Entente Québec--France sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, signée à Québec en octobre 2008.

Nouvelles des organismes

CCQ – Nominations

- Normand Pelletier, membre du CA de la CCQ, renouvellement; Michel Sauvé, membre du CA de la CCQ, nouveau membre. Brigitte Pelletier, vice-présidente, CNT. Bernard Lemay, vice-président, CLP.

Activités courantes

CCQ – L'Association de la construction du Québec (ACQ), partenaire de la Commission de la construction du Québec, a mérité le *Prix national de leader communautaire 2009* visant à reconnaître les personnes travaillant dans une entreprise ou une association membre ayant consacré temps et efforts pour améliorer leur collectivité. La « loi R-20 » reconnaît en effet l'ACQ comme agent patronal négociateur pour tous les employeurs des secteurs industriel et commercial ainsi qu'institutionnel. L'ACQ représente 15 000 entreprises employant plus de 93 000 travailleurs.

CSST – La Commission de la santé et de la sécurité du travail a procédé ce printemps au lancement de sa campagne annuelle de prévention des accidents auprès des jeunes travailleurs toujours aux études sous le thème – *La sécurité au travail, ça s'enseigne, ça s'apprend!* – Vingt mille jeunes sont victimes chaque année d'accidents au travail. >>>

CSST – À l'occasion du Quatrième Gala national des Prix innovation en santé et sécurité du travail, les gagnants ont été dévoilés en présence du ministre Whissell. >>>

CES – La Commission de l'équité salariale a inauguré, en mars, son nouveau site Web. Elle en a profité pour réitérer son offre d'abonnement gratuit à sa « Veille informationnelle sur l'équité salariale » présentée sous forme de bulletin électronique à périodicité mensuelle et consacrée à cette question ici et ailleurs dans le monde.

CNT – La Commission des lésions professionnelles publie un bulletin électronique périodique qui informe sur ses activités : l'Info Tribunal. >>>

Nouvelles d'ici et d'ailleurs dans le monde

• Québec – CONSTRUCTION -- Le scrutin syndical de l'industrie de la construction s'est tenu les 4, 5 et 6 juin, sous la supervision de la CCQ, soit au terme de la période de maraudage syndical s'étendant du 1er au 31 mai, en vertu des dispositions de la « loi R-20 ». La campagne de changement d'allégeance syndicale précède, en effet, le vote en vue d'établir le choix des porte-parole syndicaux aux tables de négociation patronales—syndicales du secteur de la construction.

• Québec – ARBITRAGE -- Les employés et les patrons de Walmart (succursale de Saint-Hyacinthe) ont pris connaissance du contenu de leur première convention collective, le 3 avril 2009, après qu'un arbitre fut nommé par le ministre du Travail dans ce dossier, en 2006. Ces employés avaient obtenu, leur accréditation syndicale en janvier 2005.

• Haïti – SALAIRE MINIMUM – Les membres du Sénat haïtien ont adopté, le 5 mai, la loi fixant le salaire minimum à 200 gourdes par jour, devenant effective à compter d'octobre 2009. Les députés haïtiens avaient, pour leur part, voté en février pour cette augmentation de 70 à 200 gourdes par journée de 8 heures de travail, dans les secteurs industriel et commercial (1 $ US = 40,5 gourdes). Le salaire actuel de 70 gourdes par jour ou 1,68 US $ est en vigueur depuis 2003.

• Québec – STRATÉGIE JEUNESSE – La Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 lancée en mars dernier interpelle le ministère du Travail quant à la situation du travail atypique chez les jeunes. La recherche de solutions acceptables à la problématique du travail atypique exposée dans la stratégie d'action du gouvernement du Québec fait partie du programme élaboré pour « accompagner les jeunes dans leur intégration au marché du travail et leur maintien en emploi ». En effet, les mutations du travail et de l'emploi afin de mieux répondre aux impératifs économiques actuels constituent, pour les jeunes en recherche d'emploi et les autres déjà sur le marché du travail, une préoccupation constante quant aux conditions de travail particulières que ces mutations génèrent : horaires atypiques, cumul d'emplois, travail autonome... L'un des moyens d'action privilégiés intéresse plus particulièrement le ministère du Travail, celui

« d'établir une collaboration...[avec]... le Secrétariat à la jeunesse ... [, un partenaire,]... , afin de documenter la situation du travail atypique chez les jeunes et d'explorer des avenues de solution aux problématiques identifiées »

• États-Unis – LÉGISLATION DU TRAVAIL -- Une réforme majeure du droit du travail américain est attendue avec le *Employee Free Choice Act*, un projet de loi visant à faciliter la syndicalisation des entreprises. Le projet de loi vise en effet à faciliter la syndicalisation en limitant les moyens habituellement utilisés par les entreprises de s'y opposer. Cette loi, si elle est adoptée, pourrait bien être la plus importante réforme apportée au droit du travail américain des dernières 60 années, selon les observateurs. Le projet de loi comporte trois points principaux susceptibles de soulever l'opposition du patronat : la seule signature d'une carte de membre d'un syndicat au lieu du vote majoritaire et secret actuel exigé pour la reconnaissance d'une unité d'accréditation syndicale; l'obligation de soumettre à l'arbitrage par une commission les désaccords entre représentants patronaux et syndicaux; la discrimination par un employeur envers un salarié syndiqué qui désormais serait sanctionnée davantage.

• Europe – EMPLOI INFORMEL -- Le travail au noir occupe 1,8 milliard de personnes ou la moitié de la population active mondiale, selon une étude récente de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'emploi informel plus communément appelé ici « travail au noir » a fait l'objet d'une étude menée conjointement par le Centre de développement et la Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE. Ces occupations, définies comme « des emplois ou des activités de production et de commercialisation de biens et de services légaux qui ne sont pas réglementés ou protégés par l'État » pourraient bien atteindre, selon une projection jusqu'en 2020, plus des deux tiers de la population active mondiale, révèle l'étude. Quelque 1,2 milliard de ces « travailleurs informels » vivent avec moins de 2 $ US par jour.

• États-Unis – FÉDÉRATION SYNDICALE -- Quatorze grands syndicats américains dont l'AFL - CIO et le *Change to win* espèrent bénéficier de la présence d'un gouvernement démocrate pour unir leurs forces à l'intérieur d'une seule fédération afin que soit adopté le projet de loi sur le libre choix de l'employé. On estime alors que le nombre de syndiqués américains pourrait bien doubler avec cette loi autorisant la reconnaissance d'un syndicat dans une entreprise avec la seule pluralité d'adhésion de membres. Rappelons que 35 % de la main-d'œuvre américaine était syndiquée dans les années 1950 alors que ce taux dépassait à peine les 12 % en 2008, un taux nettement en progression toutefois ces dernières années.

• Saskatchewan – SALAIRE MINIMUM -- Une hausse du salaire minimum de 0,65 $ l'heure est en vigueur depuis le 1er mai 2009, ce qui le porte à 9,25 $. C'est la troisième hausse annoncée depuis janvier 2008 qui porte maintenant la Saskatchewan au premier rang des provinces des Prairies en ce qui a trait au niveau atteint en matière de salaire minimum.

• France – MÉDECINE DU TRAVAIL -- Un comité paritaire formé de patrons et de syndicats débat de la réforme de la médecine du travail en vue d'un accord entre partenaires sociaux pour le renforcement de l'efficacité d'action des services de santé au travail et la refonte des modalités de financement. C'est en juin 2009 que ces partenaires sociaux croient pouvoir s'entendre sur divers points dans l'optique de cette réforme. Dans tous les cas, les objectifs visés de part et d'autre semblent converger vers une réduction de la lourdeur du système actuel, sans diminuer pour autant la qualité des soins assurés, tout en revoyant les modes actuels de financement.

• Canada – ENTENTES -- Trois nouvelles ententes Canada—Québec injecteront plus de 1 milliard de dollars dans le marché du travail et pour les travailleurs : Entente Canada—Québec sur le marché du travail (700 M $ sur 6 ans); Entente relative au marché du travail (261,2 M $ sur 2 ans); et Fonds de transition et de formation stratégique (près de 128 M $ sur 2 ans). Le gouvernement du Canada appuie ainsi celui du Québec en investissant ces sommes dans le développement de mesures actives pour le soutien de la main-d'œuvre et le développement des travailleurs dans les régions de la province.

• Québec – CONCILIATION TRAVAIL–FAMILLE – Un nouveau programme de soutien financier aux milieux de travail en conciliation travail–famille de 2,3 M $ a été mis sur pied pour la réalisation de projets en entreprise. Le programme destiné aux petites et moyennes entreprises, aux associations patronales, syndicales professionnelles ou sectorielles vise à soutenir des initiatives liées au travail ou à la gestion des ressources humaines. Le soutien financier est

accordé pour des projets d'une durée maximale de 12 mois et peut atteindre 10 000 $ pour les entreprises et jusqu'à 50 000 $ pour les associations. La mise en œuvre de ce programme exige une collaboration étroite entre les patrons et les employés. Cette concertation des parties se veut garante du succès du programme.

• Amériques – MONDIALISATION -- Le 5e Sommet des Amériques, tenu du 17 au 19 avril 2009 à Port d'Espagne (Trinité-et-Tobago), réunissait 34 pays sous le thème du rapprochement des hémisphères. Cinq cent délégués syndicaux réunis lors du Forum des travailleuses et travailleurs des Amériques et provenant de diverses organisations syndicales du continent ont profité de cette tribune pour revendiquer des changements dans les politiques sociales et économiques des pays participants.

• Suisse – DÉMONDIALISATION -- La « déglobalisation » ou démondialisation a été évoquée dans le discours du premier ministre d'Angleterre, M. Gordon Brown, lors du 39e Forum économique mondial de Davos. Un concept émergeant avec la crise économique mondiale et, conséquemment, le réflexe protectionniste des États qui menace de ralentir la course vers l'intégration économique. Il y a été question de prélude à un nouvel ordre mondial, en écho probable au discours des années 1970 faisant la promotion d'un « nouvel ordre économique mondial » annonçant alors la mondialisation.

• Québec – RÉCESSION -- Un récent sondage SOM (mai 2009) mené à travers le Canada indique que les Québécois sont peu stressés par la récession en cours au pays. La récession crée partout au Canada une augmentation du stress en milieu de travail qui se traduit souvent par des problèmes de santé, à l'exception des Québécois qui se disent beaucoup moins affectés par ce type de problèmes. Le sondage révèle en effet que seulement 27,7 % des répondants du Québec en auraient souffert alors que ceux du Canada tout entier déclaraient la même chose dans une proportion de 36,3 %. Ce pourcentage atteignait même 40,1 % en Ontario, 38 % en Colombie-Britannique, 34,7 % dans les Prairies et 33,2 % dans les Maritimes.

Parutions récentes

Printemps 2009

• *La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2008*, ministère du Travail, Québec, 2009. Les résultats de la mesure dans les conventions collectives de l'indice de croissance des taux de salaire négociés au Québec après les quatre trimestres de 2008.

• *L'analyse de certaines clauses de conventions collectives au Québec de 2003 à 2007 présentation de quelques faits saillants*, ministère du Travail, Québec 2009. L'étude met en évidence la présence ou l'absence de certaines clauses particulières dans les conventions collectives québécoises des années 2003 à 2007 et qui concernent des thèmes d'actualité ou d'intérêt.

• *Plan d'action de développement durable 2009-2013*, ministère du Travail, Québec, 2009. En vertu de la Loi sur le développement durable, le ministère du Travail a déposé le 31 mars 2009 son plan d'action pour les cinq prochaines années.

• « *Travail* », Le magazine de l'OIT, nº 65, avril 2009, OIT, Genève. Égalité des sexes et travail décent constitue la thématique centrale de ce numéro du périodique de l'Organisation internationale du travail.

• *Les artistes dans les provinces et les territoires du Canada*, Hill Stratégies Recherche, mars 2009, Hamilton, Ontario, Canada. Un coup de sonde, à partir des données de recensement de 2006, sur la situation économique et sociale des artistes canadiens qui, entre autres, auraient diversifié leurs pratiques, seraient plus âgés et davantage instruits.

À l'agenda des prochains mois

Printemps 2009

– 3 au 19 juin 2009 – Conférence internationale du Travail, 98e session, Genève, Suisse.

Exceptionnellement la conférence abordera, en plus du programme prévu, le rôle et l'action de l'Organisation internationale du travail (OIT) face aux conséquences de la crise économique et financière mondiale sur l'emploi et la politique sociale.

– 8 au 11 juin 2009 – Quinzième conférence annuelle du Forum économique international des Amériques sous la thématique -- *S'adapter au nouvel ordre mondial* -- Montréal, Québec, Canada.

On s'en souvient encore

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (UQAM) : bientôt 10 ans!

– « La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable [(CRSDD)] est un lieu privilégié d'échanges et de réflexions sur les questions d'éthique et de responsabilité sociale. Elle s'intéresse aux nouvelles régulations sociales dans le contexte de la mondialisation et aux innovations socio-économiques portées par les acteurs. Créée en l'an 2000 et rattachée à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, la Chaire a démarré officiellement ses activités en 2002. Elle rassemble aussi bien des professeurs, des chercheurs et des étudiants que des praticiens de la gestion qui, du fait de leurs intérêts ou de leur expérience, s'interrogent sur la place de l'entreprise dans la société et sur ses implications pour le gestionnaire. » ... « La [CRSDD] poursuit l'objectif ultime de la promotion d'une économie au service de la personne humaine. Sa mission est de contribuer, par le développement et la diffusion des connaissances, par la recherche fondamentale et appliquée et par la formation des gestionnaires en exercice et en devenir, à la construction d'une économie humaine visant un développement durable. » >>>

Édition - Abonnement - Droits de reproduction